Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D22DSJVAP_M26-DE

Direction Sport Jeunesse Vie Associative et Participative - MCLG

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

ASSOCIATION LE JAZZ ET LA JAVA - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - ANNEE 2026

Rapporteuse : Mme Amélie GARNIER

L'association « Le Jazz et la Java » créée en 1997, participe par son projet associatif, au rayonnement de la vie culturelle fougeraise, notamment en proposant au sein du bar-concert « le Coquelicot » rue de Vitré, une scène dédiée aux pratiques des musiques actuelles, seule scène de ce type au nord-est du Département. En cela, « le Coquelicot » contribue au rayonnement culturel de la Ville. Il a fait l'objet de reportages médiatiques régionaux et nationaux le présentant comme un lieu culturel singulier, rare et vivant, favorisant le lien social et le bien vivre ensemble.

L'ancrage territorial se traduit aussi par des collaborations nombreuses et des partenariats actifs avec des acteurs locaux : structures culturelles, associations culturelles, sociales et autres, établissements scolaires… Ces collaborations participent à faire du lieu un carrefour de la vie sociale fougeraise, un endroit où se retrouvent des acteurs d'horizons différents et où émergent des projets communs.

L'association est accompagnée par la Ville de Fougères dans le cadre d'un partenariat formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens depuis 2017, convention renouvelée en 2024 pour une durée de trois ans (2024-2025-2026). Dans le cadre de cette convention, la Ville attribue chaque année à l'association une subvention pour l'aide au fonctionnement dont le montant est déterminé par le Conseil Municipal.

Par cette convention, la Ville reconnaît le rôle majeur de l'association au rayonnement de la vie culturelle fougeraise, sur les aspects suivants : le soutien aux jeunes talents locaux, les coopérations avec les associations fougeraises, le soutien à l'éducation artistique des jeunes par des médiations en milieu scolaire, la programmation très ouverte offrant au public une grande diversité de styles musicaux, le soutien à la création artistique en accueillant notamment des résidences d'artistes.

La trésorerie de l'association a rencontré des difficultés en 2025, pour des raisons multifactorielles : diminution des ressources propres liée à une baisse de fréquentation des concerts et des animations, des charges en augmentation (coûts énergétiques notamment), l'absence en 2025 d'une subvention du Conseil Départemental qui a priorisé ses soutiens financiers sur ses compétences premières (subvention Conseil Départemental en 2024 : 7 000 €). Pour faire face, l'association a mis en place diverses actions dont une diminution de la programmation dite « professionnelle », organisation plus importante d'événements dits « amateurs » moins onéreux, appel aux dons…

Pour aider l'association à faire face au contexte contraint de l'an dernier, le Conseil Municipal a voté une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2025 (15 000 € depuis 2022).

Aujourd'hui, la situation financière de l'association est meilleure. L'exercice 2024-2025 s'est soldé par un résultat positif de 4 500 €, obtenu grâce à des efforts significatifs de maîtrise des charges. Cette année de stabilisation ne se traduit pas par une aisance financière et la gestion reste rigoureuse. Le montant des charges du budget prévisionnel 2025-2026 (août 2025-juillet 2026) est évalué à 185 683 € (hors bénévolat valorisé). Les recettes sont constituées de recettes propres pour environ 70%, et 30% de fonds publics.

Au regard de ces éléments, et avec l'avis favorable unanime de la Commission Culture Patrimoine Economie Touristique, réunie en séance le 5 mai 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association « le Jazz et la Java » une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2026.

(Un acompte d'un montant de 7 500 € a été versé suite au vote du Conseil Municipal du 29 janvier 2026).

Signé électroniquement par Patricia LEBRETON le 08/06/2026 13:08:36

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D22DSJVAP_M26-DE

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 - chapitre 65 - ligne de crédit 21003.

ADOPTE – 2 VOIX CONTRE (Mme D'ORSANNE, M. GENAR)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:08:53+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:41:46+02:00